



Cloture avec co-propriété

Par scal

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison et mon voisin est une co-propriété.

Je suis également propriétaire du muret et de la cloture actuelle qui me separe de la co-pro, qui avait refusé a l'epoque le partage des couts afin d'avoir une separation mitoyenne.

A la suite de cela, la co-pro avait mis une haie de tuya pour le vis-a-vis qu'ils ont decidés d'enlever la semaine derniere car trop d'entretien.

Suite a cela, la co-pro m'a demandé si je voulais partager les couts de mise en place d'une cloture sur mon mur privatif.

Après avoir contacté differents organismes et d'autres agents immobilier, ils trouvent cette proposition un peu bizard du faite de la privatisation du muret de support. Cela deviens une solution bancaire ou il existerait une cloture partager sur un mur qui m'appartient. Certains me disent meme que je devrais meme rien payer s'il veulent mettre la cloture sur mon mur, mais tout en restant propriétaire de l'ensemble

Suite a cela j'ai contacté un avocat qui ma dit que je pouvais eventuellement accepter le partage des couts de la cloture aux conditions suivantes :

1- La partage des cout se fait uniquement a l'installation de la cloture.

2- Le partage des cout de cloture ne permet en aucun cas l'apport d'une mitoyenneté quelconque du faite de mon mur privé.

3- Je reste propritaire de l'ensemble mur + cloture et je suis libre d'apporté les modifications que je souhaitez sans demander une autorisation a la co-pro

Question 1: Voyez vous d'autres conditions a ajouter pour bien me cadrer et me proteger vis a vis de la co-pro ?

Question 2:

Quelqu'un aurait-il un model de courrier me permettant de faire ressortir ses points ?

Merci pour votre aide

Salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il me semble qu'on a déjà traité une demande identique...

Vous avez un avocat, il est payé pour vous aider dans cette convention. Et si ses frais vous semblent trop élevés, laissez tomber !

Vous n'avez aucune obligation d'accepter quoi que ce soit.

Le risque que je vois c'est qu'après signature d'une quelconque convention, la copro fasse n'importe quoi (= bricoleur du dimanche) et non seulement installe un truc moche ou non conforme au PLU ou dangereux (prise au vent, etc) dont vous deviendrez responsable, mais en plus vous abime votre muret.

Chacun sa clôture et "les vaches seront bien gardées" !